



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 octobre 2025

Objet : Individualisation des subventions « Hygiène et Santé » pour l'année 2025

Date de la convocation : 26 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame DE GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur DALCOLETTO François à Madame MATTEI Mathilde ;
Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/02 en date du 17 décembre 2021 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 30 septembre 2025 ;

Considérant l'opportunité pour notre collectivité d'aider financièrement des associations qui contribuent au quotidien, par leurs actions, à apporter une meilleure réponse aux besoins de la population de Bastia dans le domaine de l'hygiène et de la santé ;

Considérant les demandes des associations reçues pour un montant total d'aide de 13.500 euros.

Après avoir entendu le rapport de Madame Laura ORSINI-SAULI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité

Article 1er:

- **Décide** d'attribuer les subventions aux associations « hygiène et santé » pour l'année 2025 d'un montant total de 13.500 euros selon le tableau suivant :

Nom	Présentation de l'association	Montant accordé en 2024	Proposition de financement pour 2025
Bastia Offshore Fishing Club BOFC	Promouvoir la pêche récréative durable en mer et proposer des sorties en mer gratuites pour les personnes souffrant de handicap.	1 000 €	1 000 €
Association des Paralysés de France 2B	Mouvement national de défense des personnes déficientes motrices, polyhandicapées et de leurs familles.	1 500 €	1 500 €
Ligue Contre le Cancer	Rassembler les personnes désireuses d'aider à la lutte contre le cancer. Apporter une aide financière aux malades.	3 000 €	3 000 €
Corse Malte	Apporter des soins et des médicaments aux personnes	1 500 €	1 500 €

	démunies de couverture sociale.		
Armelle	Apporter une aide financière et un soutien moral aux enfants et jeunes adultes malades.	1 500 €	1 500 €
Endur'Ensemble	Promouvoir le sport pendant la maladie. Sensibiliser au dépistage du cancer du sein. Elaborer des trousse de produits non remboursés "spécial chimio". <u>Le projet :</u> Organisation d'une course en relais, le "Relai Rose", de Patrimoine à Bastia le 11 Octobre 2025 .	1 000 €	1 000 €
Sœur de combat	Regrouper les personnes ayant ou ayant eu un cancer, les aidants et le personnel médical. Accompagner les malades et leur faire connaître des dispositifs comme le BIS et la Maison du sacré cœur.	500 €	500 €
ANIMA FORTE	L'association a pour mission principale d'offrir un soutien psychologique aux femmes atteintes du cancer du sein par le biais de soins de support aux patientes de l'hôpital de Bastia pendant les séances de chimiothérapies.	-	1 000 €
U Pettirossu	Demande de soutien financier pour le centre de soin multi espèces	-	500 €

	dédiés à la faune sauvage le seul en Corse, avec plus de 568 animaux recueillis en 2024 dont de nombreux martinets sur Bastia ayant été affaiblis par la canicule.		
L'ANGHJULI DI VITA	Œuvre pour l'accompagnement éducatif et spécialisé des personnes en situation de handicap et de leur famille en Corse avec un focus sur le Plan Nationale de la santé mentale 2025. Son intervention relève d'un accompagnement spécifique, essentiel à l'autonomie et à l'inclusion des bénéficiaires.	-	500 €
La Marie-DO	L'association a pour mission de collecter des fonds pour aider toutes causes médicales, caritatives ou sociales et en particulier la recherche sur le cancer, venir en aide à des personnes en difficulté financière du fait de la maladie.	-	1 500 €
TOTAL			13.500 €

Article 2 :

- **Précise** que les crédits dédiés sont inscrits au budget 2025, chapitre 65, compte 657400, fonction 12.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 09/10/2025

Signé électroniquement le 07/10/2025

Paul TIERI


Pierre SAVELLI


Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.